
ÉDITORIAL

Collaboration, oui,
ingérence, non !

L'ACTUALITÉ
MUNICIPALE

Les enjeux
métropolitains : livre
blanc, gants blanc et
souris verte

DOSSIER

L'éthique au travail :
une préoccupation

HUMEURS

Le devoir de réserve ne
s'exerce pas uniquement
sur une allée de quilles

NOUVELLES
EXPRESS

Collaboration, oui, ingérence, non!

par Michel Vézina
président

Il y a espoir que la confusion qui règne quant à l'attribution des mandats aux professionnels se dissipe. Une récente discussion avec Guy Coulombe donne à croire que notre nouveau directeur général utilisera les pleins pouvoirs dont il dispose pour mieux définir et faire respecter la ligne de partage entre le politique et l'administratif et assurer l'intégrité de notre travail. M. Coulombe s'est dit sensible aux problèmes que nous vivons actuellement.

Une chose est claire, les élus ont le pouvoir de décider, mais ils ne peuvent donner eux-mêmes des mandats aux professionnels, pas plus qu'ils ne peuvent édicter le contenu de leurs rapports ou avis professionnels. Comme le syndicat l'a toujours affirmé, c'est par le biais de leurs supérieurs immédiats que les professionnels doivent recevoir leurs mandats. De plus, les professionnels doivent pouvoir faire leur travail au meilleur de leur compétence sans qu'une pression indue soit exercée sur eux pour orienter le contenu de leurs rapports.

Par ailleurs, la responsabilité professionnelle et la signature des dossiers dans Lotus Notes ont posé des problèmes spécifiques qui sont aussi en voie de se régler. Un système sera mis en place pour rétablir les éléments de la convention collective qui protègent la signature professionnelle dans un environnement électronique.

Ces règles sont nettement énoncées dans notre convention collective. Premièrement, tout document préparé par un professionnel doit être signé par lui. Deuxièmement, si le document est modifié par une autre personne, il ne peut porter la signature du professionnel sans le consentement de ce dernier. Enfin, aucune mesure disciplinaire ne peut être imposée à un professionnel qui refuse de signer ou de modifier un document s'il est en désaccord avec l'opinion qu'on lui demande d'exprimer.

Les professionnels doivent pouvoir jouer leur rôle conseil sans que leurs avis et rapports soient dénaturés par des tiers. Les élus, eux, ont tout le loisir de disposer des recommandations des professionnels comme bon leur semble. Toutefois, la ligne de partage entre les devoirs et les responsabilités de chacun n'est pas toujours étanche.

En tant qu'employés de la Ville, les professionnels ont aussi l'obligation d'exécuter le travail qu'on leur donne. Ainsi, il peut arriver qu'on demande à un professionnel de produire un

document destiné à justifier une décision avec laquelle il est en désaccord (par exemple, un changement de zonage. Dans un tel cas, le professionnel doit effectuer le travail, mais il peut refuser de le signer et choisir d apposer la notice «à la demande du comité exécutif».

Montréal est administré par des élus qui ont tout le pouvoir de prendre des décisions et qui doivent en assumer la responsabilité. C est une réalité incontournable que nous ne pouvons changer. Si leurs décisions ne recueillent pas l assentiment du public, ils devront en subir les conséquences au prochain scrutin.

Entre-temps, le travail professionnel doit pouvoir être exécuté dans la neutralité. Le syndicat appuie les revendications de ses membres et continuera d être vigilant à ce propos. Et si, malgré l intervention de M. Coulombe, des problèmes continuent de se poser, nous prendrons tous les moyens pour corriger la situation.

Collaboration, oui, ingérence, non!

par Michel Vézina
président

Il y a espoir que la confusion qui règne quant à l'attribution des mandats aux professionnels se dissipe. Une récente discussion avec Guy Coulombe donne à croire que notre nouveau directeur général utilisera les pleins pouvoirs dont il dispose pour mieux définir et faire respecter la ligne de partage entre le politique et l'administratif et assurer l'intégrité de notre travail. M. Coulombe s'est dit sensible aux problèmes que nous vivons actuellement.

Une chose est claire, les élus ont le pouvoir de décider, mais ils ne peuvent donner eux-mêmes des mandats aux professionnels, pas plus qu'ils ne peuvent édicter le contenu de leurs rapports ou avis professionnels. Comme le syndicat l'a toujours affirmé, c'est par le biais de leurs supérieurs immédiats que les professionnels doivent recevoir leurs mandats. De plus, les professionnels doivent pouvoir faire leur travail au meilleur de leur compétence sans qu'une pression indue soit exercée sur eux pour orienter le contenu de leurs rapports.

Par ailleurs, la responsabilité professionnelle et la signature des dossiers dans Lotus Notes ont posé des problèmes spécifiques qui sont aussi en voie de se régler. Un système sera mis en place pour rétablir les éléments de la convention collective qui protègent la signature professionnelle dans un environnement électronique.

Ces règles sont nettement énoncées dans notre convention collective. Premièrement, tout document préparé par un professionnel doit être signé par lui. Deuxièmement, si le document est modifié par une autre personne, il ne peut porter la signature du professionnel sans le consentement de ce dernier. Enfin, aucune mesure disciplinaire ne peut être imposée à un professionnel qui refuse de signer ou de modifier un document s'il est en désaccord avec l'opinion qu'on lui demande d'exprimer.

Les professionnels doivent pouvoir jouer leur rôle conseil sans que leurs avis et rapports soient dénaturés par des tiers. Les élus, eux, ont tout le loisir de disposer des recommandations des professionnels comme bon leur semble. Toutefois, la ligne de partage entre les devoirs et les responsabilités de chacun n'est pas toujours étanche.

En tant qu'employés de la Ville, les professionnels ont aussi l'obligation d'exécuter le travail qu'on leur donne. Ainsi, il peut arriver qu'on demande à un professionnel de produire un document destiné à justifier une décision avec laquelle il est en désaccord (par exemple, un changement de zonage). Dans un

tel cas, le professionnel doit effectuer le travail, mais il peut refuser de le signer et choisir d'apposer la notice «à la demande du comité exécutif».

Montréal est administré par des élus qui ont tout le pouvoir de prendre des décisions et qui doivent en assumer la responsabilité. C'est une réalité incontournable que nous ne pouvons changer. Si leurs décisions ne recueillent pas l'assentiment du public, ils devront en subir les conséquences au prochain scrutin.

Entre-temps, le travail professionnel doit pouvoir être exécuté dans la neutralité. Le syndicat appuie les revendications de ses membres et continuera d'être vigilant à ce propos. Et si, malgré l'intervention de M. Coulombe, des problèmes continuent de se poser, nous prendrons tous les moyens pour corriger la situation.

Les enjeux métropolitains : **livre blanc, gants blancs, chèque en blanc et souris verte**

Louis-Alain Ferron

vice-président CUM

Pour une énième fois, le débat sur l'avenir de la métropole s'enlise sérieusement et ressemble de plus en plus à un combat de lutte dans la boue orchestré par la WWF. Les vrais enjeux semblent avoir coulé au fond de la mare pendant que tous les élus jouent au souque à la corde. Le problème est qu'ils sont si nombreux que rien ne bouge.

De plus, tout indique que le gouvernement du Québec ne lancera pas de pavé dans la mare et qu'il cherche une non-solution qui ne fasse pas de vagues, du moins au moment d'écrire ces lignes. Quand vous les lirez, la ministre Louise Harel aura peut-être rendu public son livre blanc qui doit inclure un « chapitre vert » sur la réorganisation des structures. Bref, un livre blanc écrit avec des gants blancs et qui risque fort de ne rien régler des vrais enjeux métropolitains. Après la publication du rapport Pichette, puis du rapport Bédard, plusieurs ont semblé croire qu'un consensus existait quant au diagnostic des problèmes et des enjeux métropolitains. À l'heure actuelle, le seul consensus perceptible est que plus personne ne s'entend sur les solutions.

La guerre des chiffres

Oublions la guerre de chiffres qui oppose Laval et la Rive-Nord, la Ville de Montréal et l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM). Ou plutôt tirons-en la conclusion qui s'impose : n'importe qui peut faire écrire n'importe quoi à un consultant à condition d'y mettre le prix. Quant à la

rigueur méthodologique et à l'éthique professionnelle, on repassera. À conserver en mémoire, quand nos directeurs et nos élus nous vantent les vertus et l'intégrité de l'entreprise privée.

Sans chercher à résumer ici les milliers de pages écrites sur la question métropolitaine, certains enjeux fondamentaux méritent d'être rappelés.

La fiscalité

Deux éléments distincts de la fiscalité municipale font l'objet de discussions de manière récurrente : la diversification des sources de revenus des municipalités, beaucoup trop tributaires des fluctuations du marché immobilier, et un partage plus équitable des coûts ou des revenus, bref, une forme de péréquation régionale (partage de redevances de développement, partage du coût des infrastructures et des équipements métropolitains). Ces deux aspects de la fiscalité municipale devraient être au cœur des solutions gouvernementales.

Le second élément, la fiscalité régionale, demeure un aspect trop souvent occulté du problème et surtout des solutions. Tous les maires des couronnes montent aux barricades dès que cette question est soulevée, brandissant le spectre du chèque en blanc payable à la ville centrale si mal gérée. Évidemment, depuis que le rapport Divay sur l'état de l'administration montréalaise a « coulé » dans les journaux, chaque maire de banlieue en conserve un exemplaire sur sa table de chevet.

Est-ce que le gouvernement a examiné sérieusement la diversification de l'assiette fiscale régionale ? Si la ministre Harel trouve les municipalités trop nombreuses pour leur retourner une portion de la taxe de vente (TVQ), pourquoi cette ristourne ne pourrait-elle pas servir au financement des obligations régionales ?

Plusieurs dossiers sectoriels, comme le coût des enquêtes spécialisées de la police ou le financement du transport en commun, constituent depuis plusieurs années des irritants pour les contribuables des villes de la Communauté urbaine de Montréal.

Actuellement, les discussions semblent axées uniquement sur la dernière année de la réforme Trudel : les municipalités envoient leurs chèques à Québec ou Québec leur transfère de nouvelles responsabilités. En résumé, Québec pose la question : « Vous payez cette année ou vous payez de façon récurrente ? » Et les municipalités répondent : « Ni l'un, ni l'autre ; pourriez pas envoyer la facture aux commissions scolaires ? » Je caricature un peu, j'en conviens, mais il me semble que nous sommes assez loin des enjeux de fond en matière de fiscalité municipale.

Cohérence et coordination régionale

Dans la région de Montréal, le nombre des structures de toutes sortes est si élevé qu'on n'arrive plus à en faire le compte. Toutefois, au-delà du nombre, ce sont le manque de coordination entre ces organismes,

les dédoublements improductifs et l'absence de prise de décision, faute d'une instance régionale décisionnelle, qui nuisent le plus au développement de la métropole. C'est le cas notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, d'environnement et de logement social.

Les municipalités se concurrencent entre elles au détriment de l'ensemble, et une vraie réforme fiscale doit s'attaquer à ce problème. Mais combien d'autres organismes jouent dans les mêmes eaux, dans les mêmes compétences, soit en cherchant à s'accaparer les projets intéressants, soit en se renvoyant la balle quand les budgets viennent à manquer ou qu'on souhaite ne pas régler le problème ? Si quelqu'un pense sérieusement qu'une structure légère de concertation entre les élus locaux va régler les problèmes métropolitains, je lui suggère, malgré la situation des urgences, de consulter.

Depuis bientôt 30 ans, la Communauté urbaine de Montréal a fait la preuve par quatre que les élus municipaux demeurent des élus municipaux même assis à une table régionale. C'est incontournable : leurs électeurs votent en fonction de leur performance et de leur programme municipal. Est-ce qu'un seul candidat à la mairie a abordé les enjeux régionaux au cours des récentes élections municipales ?

Les médias ont abondamment fait écho aux déclarations des maires de la banlieue quant au nouvel ordre de gouvernement, le Conseil métropolitain de Montréal, annoncé dans la version préliminaire du livre blanc de la ministre Harel. La plupart des journalistes ont omis de mentionner que ce « nouvel » ordre existe déjà, mais qu'il se retrouve fractionné en une communauté urbaine et 15 municipalités régionales de comté.

Les municipalités se concurrencent entre elles au détriment de l'ensemble, et une vraie réforme fiscale doit s'attaquer à ce problème.

Députés et ministres péquistes du 450

Pour bien comprendre la situation délicate de Mme Harel, il faut tenir compte du poids politique des députés et des ministres du 450 et, conséquemment, des municipalités qui s'y trouvent. Il faut aussi considérer les divergences d'intérêts et de vues des membres du Conseil des ministres et la fâcheuse manie du gouvernement péquiste de chercher une solution nationale à des problèmes distincts d'une région à l'autre.

À Toronto, le premier ministre Harris a associé son nom à la fusion des municipalités en assumant le leadership dans ce dossier controversé. Chez nous, le livre blanc de Mme Harel ne semble pas en voie de devenir la réforme Bouchard.

Nul ne peut prédire l'avenir, mais plusieurs indices portent à croire que cette longue gestation mènera à l'accouchement d'une souris blanche) ou d'une souris verte.

Le gouvernement du Québec va-t-il obliger un troisième ministre de la Métropole à effectuer un pas de deux avec le monde municipal, puis à disparaître de la scène sans dénouement ? Même le vaudeville doit se conclure.

L'éthique au travail : une préoccupation à la hausse

La salle était pleine à craquer à notre dernière conférence-midi qui portait sur l'éthique. Cela n'est guère étonnant, étant donné l'inquiétude manifestée par plusieurs professionnels sur cette question récemment. Que peut-on faire lorsqu'on est en situation de dilemme ? La responsable des services en éthique et intégrité de KPMG, Diane Girard, donne quelques petits trucs pour nous guider rapidement dans la prise de décision, mais comme elle le souligne elle-même, « pour qu'une démarche sur l'éthique fonctionne dans une organisation, il faut que tous y participent. Cela ne se concocte pas en vase clos ».

par Carole Paquin
conseillère en communication

Qu'entend-on au juste par éthique ? Bien que différente, l'éthique a un lien de parenté avec les notions de bien et de mal de notre morale religieuse. Elle se rapproche aussi de la déontologie, mais elle va plus loin que la simple observation d'un système de règles. L'éthique fait appel aux valeurs et, surtout, à la réflexion.

L'éthique est un concept qui prend de plus en plus d'importance au Québec. Plusieurs phénomènes

expliquent cette nouvelle tendance. Tout d'abord, les attentes de la société ont changé. Qui aurait pensé remettre en question la double rémunération dans le secteur public, il y a à peine dix ans ? Et qui se serait interrogé sur les personnes qui siègent au conseil d'administration d'une banque ou sur le salaire de leur PDG. Ce ne sont pas des choses illégales. Ce sont seulement des choses inacceptables par rapport aux attentes d'un public devenu beaucoup plus exigeant.

Les élus et les chefs d'entreprise sont observés à la loupe et sont soumis à la critique comme ils ne l'ont jamais été. Chaque année, il se crée un nouvel organisme qui s'intéresse aux questions d'éthique, particulièrement celles qui ont trait au respect de la personne et à l'environnement. Par exemple, Transparency International fait pression pour enrayer la corruption à l'échelle internationale.

Enfin, la technologie a modifié la réalité des entreprises. Le respect de la confidentialité est fragilisé par le développement informatique. Nous avons aujourd'hui accès à une grande quantité de données qu'il est possible de trafiquer ou de divulguer. Les risques de manquement à l'éthique sont donc infiniment plus grands.

Adopter une démarche éthique

Auparavant les gens partageaient des valeurs communes, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous travaillons avec des gens de diverses communautés culturelles, et à l'intérieur d'une même souche, il y a des différences d'opinion. C'est pour cette raison que nous ne pouvons plus nous contenter d'édicter des règles. Il faut justifier les décisions que nous prenons auprès de gens qui pensent différemment.

Toutefois, la pluralité des valeurs personnelles au sein de l'entreprise représente à la fois un dilemme et une poussée additionnelle vers l'éthique. On est en situation de dilemme éthique lorsque des valeurs s'affrontent et qu'il faut choisir la bonne façon d'agir.

Idéalement, la démarche d'éthique doit venir de la direction. Par contre, si les employés ne sont pas dans le coup, l'adoption d'une politique institutionnelle ne donnera aucun résultat. La démarche sera perçue comme une procédure parmi d'autres et non comme quelque chose de fondamental. La chose la plus difficile n'est pas d'écrire le code d'éthique, mais d'assurer une cohérence. Les valeurs définies dans le code d'éthique doivent se refléter dans les décisions. Ce n'est pas facile, et c'est là le plus gros défi.

En fait, en matière d'éthique, le rôle de l'employé est davantage important que celui de la direction. La plupart du temps, la pression vers l'éthique ne vient pas de la haute direction, elle vient de notre collègue qui nous ramène à l'ordre. L'éthique fait donc appel à l'autonomie des personnes. Il s'agit de se mettre en mode d'analyse critique par rapport à notre environnement ou à une situation.

Il faut cependant faire preuve d'une certaine tolérance. Les changements ne se font pas du jour au lendemain. Cela commence par de petites choses et par la communication. Les individus doivent se tenir

debout et parler sans craindre d'être jugés s'ils vont à contre-courant. Si nous attendons simplement que la direction imprime un code d'éthique en quatre couleurs, ça ne changera pas grand-chose dans nos vies.



Idéalement, la démarche déthique doit venir de la direction. Par contre, si les employés ne sont pas dans le coup, l'adoption d'une politique institutionnelle ne donnera aucun résultat. La démarche sera perçue comme une procédure parmi d'autres et non comme quelque chose de fondamental.

Que faire en situation de dilemme ?

D'abord, il faut s'arrêter, réfléchir et prendre garde aux excuses classiques telles que « Je ne savais pas que c'était défendu. C'est mon patron qui m'a demandé de le faire. C'est sûr que ce n'est pas tout à fait correct, mais personne ne le saura. L'organisation y gagne. Ça se fait toujours comme ça, ici. » Ces excuses ne sont pas invoquées par des gens de mauvaise foi. Ce sont tout simplement des réflexes humains.

Puis, il faut faire l'effort d'analyser la situation de façon objective, ce qui est difficile parce que l'être humain n'est pas objectif. Il faut confronter notre façon de voir en consultant nos collègues. Les solutions viennent plus facilement lorsque nous discutons d'un problème, car un grand nombre de facteurs personnels influencent nos décisions. En situation de dilemme, nos verres sont relativement teintés. Il est donc important de pouvoir discuter ouvertement, y compris avec nos supérieurs. Évidemment, le meilleur moment pour commencer à parler d'éthique, c'est avant que les problèmes se présentent.

Si nous attendons simplement que la direction imprime un code éthique en quatre couleurs, ça ne changera pas grand-chose dans nos vies.

Troisièmement, il s'agit d'enviesager les autres solutions possibles en se demandant quelles sont les conséquences probables sur les personnes touchées. Nous perdons de vue l'impact que peuvent avoir nos décisions sur les gens parce que cet impact n'est pas toujours tangible, alors que si nous remettons en question certaines pratiques et que notre patron est mécontent ou que nous subissons les représailles de nos pairs, l'effet sera bien tangible.

Enfin, nous devons prendre la meilleure décision possible, compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons. Les décisions idéales sont rares, mais elles doivent être valables sur le plan éthique. Il faut nous demander ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas et pouvoir justifier nos décisions en les verbalisant. L'éthique implique donc la transparence, mais quelle que soit la décision, il y aura toujours des aspects négatifs et des gens qui en souffriront. Dans une démarche éthique, il faut alors voir comment on peut en atténuer les effets.

Il y a toutefois un ordre des choses que nous ne pouvons changer, par exemple que Montréal est une municipalité qui comporte des élus et que ceux-ci poursuivent leurs propres objectifs. La problématique des organismes publics est particulière. Les élus changent, et ils ont leur propre ligne d'action. Cela fait partie de notre système politique, et c'est incontournable.

Ainsi, l'administration peut s'entendre sur certaines choses, mais il est possible qu'une décision des élus aille dans le sens contraire. La seule façon de régler le problème, c'est d'en discuter entre employés et d'ouvrir la discussion avec les élus pour trouver une façon de faire les choses qui respecte les priorités des deux parties. Les élus ont aussi des mandats à remplir et des objectifs qui peuvent être tout à fait acceptables, mais ils ne sont pas placés dans la même situation que les fonctionnaires. Si nous n'arrivons pas à discuter et à nous entendre sur une façon de faire les choses, ce n'est pas l'adoption d'un code d'éthique qui va changer quoi que ce soit.

L'administration peut s'entendre sur certaines choses, mais il est possible qu'une décision des élus aille dans le sens contraire. La seule façon de régler le problème, c'est d'en discuter entre

employés et ouvrir la discussion avec les élus pour trouver une façon de faire les choses qui respecte les priorités des deux parties.

Que faire en cas de dilemme ?

S arrêter !

Analyser objectivement la situation)

Évaluer les conséquences d autres solutions sur toutes les parties touchées.

Tenir compte de ce qu en pensent les parties touchées.

Choisir la meilleure solution dans le contexte.

Justifier verbalement la décision.

Adopter des mesures qui atténuent l impact de la décision.

Test rapide

Le diriez-vous à votre mère ?

Et si cela faisait la manchette ?

Que faire à la place de l autre ?

Est-ce cohérent avec la mission de l organisation ?

Le devoir de réserve ne s'exerce pas uniquement sur une allée de quilles

Parlons hantise, et ce, même si on est dans la post-Halloween. Je vais vous situer ça dans un contexte tout ce qu'il y a de plus drabement quotidien.

Vous venez de terminer un sommaire décisionnel, ce qui a durement éprouvé votre antisudorifique. Vous êtes encore sur un high du pas possible parce que bon ! dans la locution «sommaire décisionnel », il y a quand même le mot « décision », et ça, les amis, pour un fonctionnaire, c'est générateur d'un stress de catégorie A, selon les plus récentes études cliniques. Cependant, une relative détente vous envahit en ajoutant les 10 autres noms de fonctionnaires qui seront, comme vous, « auteurs » du sommaire que vous avez pourtant écrit tout seul comme un grand, ajout que votre service vous impose. Cette salutaire dilution de l'imputabilité vous remplit d'un étrange sentiment de paix. Bon ! La vie continue ! Vous classez les trombones et vous enfilez votre manteau, car vous avez un sanglier sur le feu qui vous attend avec une bouteille de cuvée dépanneur des plus capiteuses.

par Jacques Boivin
conseiller en développement communautaire



V Vous sortez de votre bureau et déambulez de cet air vachement décontracté que procure immanquablement le sentiment du devoir accompli lorsque, au tournant de la rue, Beding ! bedang ! Jean-René Dufort, Julie Snyder, André Arthur, Gilles Proulx et Stéphane Bureau vous pointent à l'unisson un micro sous le nez et vous demandent, en direct s'il vous plaît : « Monsieur l'honnête citoyen payeur de taxes, que pensez-vous de la décision de l'administration municipale dans le controversé dossier bla-bla-bla ? »

OH LA LA ! DE CÂLINE DE BINNE ! Votre spaguet meat ball du midi, que vous crussiez avoir savamment métabolisé, ne fait qu'un tour et se gratine à nouveau dans votre intestin grêle. Si Hydro-Québec pouvait harnacher le torrent de sueur qui déferle à l'instant entre vos omoplates, vous seriez admissible aux subventions pour la construction d'une minicentrale. Bref, c'est l'enfer et pas à peu près, car quelle que soit votre réponse à cette intempestive question, votre vie d'humble travailleur de l'ombre vient de s'écrouler à jamais, comme le reste de votre vie d'ailleurs. Prenez-en la mesure :

- 1.** Pris au dépourvu et pétri d'angoisse, vous émettez faiblement un « be... be... be... gueh... gouic ! » Eh bien ! Oubliez votre ticket avec la toute nouvelle et sémillante voisine de palier qui vient de vous reconnaître à la télé, car elle est éducatrice en garderie auprès d'enfants de un à deux ans. Par conséquent, elle n'a aucune envie d'avoir une aventure avec un amant monosyllabique après ses heures de travail.
- 2.** En vous disant que ce n'est pas inscrit dans votre front que vous êtes un fonctionnaire municipal, qu'après tout vous êtes libre d'avoir des opinions, là, maintenant, debout sur le trottoir de votre ville, et donc, dans un élan spontané de citoyenneté, vous répondez : « Les contribuables ont bien raison de chialer, moi-même j'en reviens pas d'allure ! » Auquel cas, vous retrouvez le lendemain la surface de votre bureau aussi vierge que le neurone d'un militant pro vie et vous êtes désormais affecté à un dossier vraiment stratégique, à savoir l'élaboration du plan d'action municipal en prévision du bogue de l'an 3000.
- 3.** Ne sachant pas trop où ça commence et quand ça finit ça, le « devoir de réserve », vous la jouez sûr et remâchez la version officielle de la position de l'administration municipale dans ce litigieux dossier. Tut, tut, tut ! Voilà que votre barman habituel, qui regardait d'un il torve le téléviseur suspendu au plafond, fait le serment de vous servir à jamais de la bière tablette, votre boucher change avec conviction la proportion de cartilage dans ce qui sera votre portion de bœuf haché, votre pharmacien sait sou

dainement comment il recyclera ses surplus de laxatif au moment de votre prochaine ordonnance. Bref, tout votre voisinage et vos amis vous ont désormais dans le collimateur pour cause d'inconsistance pour les uns ou de morronitude exacerbée pour les autres.

C'est la fête à la cambuse, non ? Je vous le dis, d'avoir à émettre une opinion sur écran géant à l'occasion d'un « vox pop » sur une question qui touche ma rue, mon quartier, ma ville, pire encore s'il s'agit d'un dossier que j'aurais dû avoir sommairement décidé, c'est ma hantise, mon cauchemar, mon film de peur à moi. J'en longe les murs et emprunte les ruelles. Je ne suis pourtant fonctionnaire que 1820 heures par année, mais en matière d'affaires urbaines, je suis un citoyen aphone 24 heures sur 24. Au terme de 25 ans de bons et loyaux services, ça fera 25 ans de silence sur ce qui pourtant me passionne le plus dans la vie, hormis le sexe, la bière .5 % et ma collection de dards sur pelouse. Je sais, je sais, mon accès « privilégié » à certains renseignements pose des limites à mes éventuelles vociférations publiques, mais jusqu'où dois-je être solidaire de décisions politiques qui ne sont pas les miennes ? « Présente-toi aux élections Boivin si tu veux te faire aller la margoulette sur l'avenir de ton sac vert », me rétorquera-t-on. Que l'on se comprenne bien ! Je ne conteste absolument pas la légitimité des élus à prendre les décisions, ils en sont responsables, prennent les risques qui s'y rattachent et je n'ai aucune envie de me substituer à eux dans ce rôle qui leur appartient. Je suis payé pour conseiller et non pas décider ni justifier. Je suis responsable de la qualité de mes conseils, mais l'utilisation qui en sera faite ne me regarde pas. Non, ce qui me chicote, c'est le prix à payer en mutisme pour mes 1820 heures, prix qui me transforme en moignon de citoyen dans mes temps libres. Je nous invite à réfléchir à ça, à bien comprendre la portée et les limites du « devoir de réserve » afin que votre prochain vox pop, ou à tout le moins le mien, se déroule dans la grâce et l'allégresse.

NOUVELLES *express*

par Laurent Lavigne
Vice-président Ville

Assemblée générale, souper de Noël...

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le 14 décembre au Holiday Inn Sélect, situé au 99, avenue Viger Ouest. Notre traditionnel souper du temps des fêtes suivra l'assemblée.

let encan au profit des magasins Partage

Et comme le souhaite la plupart de nos membres, l'assemblée générale sera suivie d'un encan au profit des magasins Partage. L'encan se fera sous le thème du nouveau millénaire. Nous vous demandons, encore une fois, de laisser parler votre cœur et nous vous suggérons d'offrir un objet, un gadget, un livre ou un disque qui symbolise la fête, le partage, la tradition ou la pérennité. C'est la quatrième année consécutive que nous tenons un encan. L'année dernière, nous avons recueilli 1500 \$.

Stopper le décrochage scolaire

À la suite de l'appel que le syndicat a fait au début de l'automne, nous avons reçu plusieurs suggestions d'organismes que nous pourrions soutenir. Après évaluation du profil de ces organismes, le comité sur la politique de solidarité a choisi le ROCIDEC, un regroupement d'organismes communautaires qui intervient auprès des jeunes décrocheurs de l'île de Montréal. Le ROCIDEC sera soutenu pendant trois ans. Le montant octroyé est de 4000 \$ par année, ce qui correspond à 1% du budget annuel du syndicat.

Votre adresse électronique, s il vous plaît!

Si vous avez une adresse électronique et que vous recevez l'information syndicale par courrier interne, veuillez, s il vous plaît, nous le faire savoir. Le syndicat n'étant pas branché sur le réseau de la Ville, il est difficile pour nous de vérifier les nouvelles adresses.

Vous devez aussi nous informer de tout changement d'adresse au bureau. Nous communiquons aussi avec vous par courrier escargot par exemple, nous vous envoyons Profil, et malheureusement, nous avons beaucoup de retours.

Notre régime d'assurances, toujours un casse-tête ?

Vous avez toujours de la difficulté à comprendre votre régime d'assurances, malgré le volumineux document qui vous a été envoyé ? C'est normal ! Un dépliant de vulgarisation est en préparation. Vous pourrez bientôt acheminer vos réclamations sans mal de tête...

Liberté 55

Notre actuaire et notre conseillère en communication travaillent également à un dépliant de vulgarisation de notre, ô combien complexe ! régime de retraite. Vous pourrez alors mieux préparer votre liberté 55, 60 ou 65, selon le cas.

Conférences-midi en préparation

Nous allons bientôt préparer les conférences-midi de l'année prochaine. Si vous avez des suggestions de conférenciers ou tout simplement de sujets qui pourraient intéresser vos collègues, communiquez avec Laurent Lavigne au 845-9646.

Être vu dans Profil

Si vous connaissez des entreprises, des commerces, des consultants petits, moyens ou gros, susceptibles de vouloir annoncer dans notre bulletin d'information, veuillez communiquer avec Laurent Lavigne.



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

**Membre du Conseil québécois
des professionnels, professionnelles
et cadres (CQPC)**

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Marielle Delorme
Louis-Alain-Ferron
Laurent Lavigne
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Gyslaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :

507, Place d'Armes
bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 2W8
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 842-5281
Adresse électronique: sppmm@sppmm.org
Site Web: www.sppmm.org

Exécutif

Président

Michel Vézina

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorier

Robert Melanson

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel

Vice-présidente Organisation

à combler

Comités

Caisse de retraite

à combler

Développement professionnel

Claudy Duvivier

Environnement et Sécurité

à combler

Avantages et Assurances

à combler

Registrariat

Alain Ruel